

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JANVIER 2016

### **OBJET : Comité électoral consultatif**

#### **Comité électoral consultatif compétent pour les élections des représentants du personnel**

Le comité électoral consultatif compétent pour les élections des représentants du personnel est constitué comme suit :

- Le directeur général des services, président du comité.
- Le directeur des ressources humaines.
- Le responsable technique de l'application HARPEGE.
- 2 élus enseignants-chercheurs désignés par le Conseil d'administration.
- 2 élus BIATSS désignés par le Conseil d'administration.

Or, 2 des membres élus en 2012, M. Jean-Marc HOUPERT, enseignant-chercheur, et M. Jean-Michel BROSSARD, BIATSS, ne siègent plus dans ce conseil. Il convient donc de les remplacer.

#### **Comité électoral consultatif compétent pour les élections des représentants des usagers**

Le comité électoral consultatif compétent pour les élections des représentants des usagers est constitué comme suit :

- Le vice-président chargé de la vie étudiante, président du comité.
- Le directeur de la vie étudiante.
- Le responsable technique de l'application APOGEE.
- 2 élus étudiants désignés par le Conseil d'administration.
- Les vice-présidents étudiants.

Les représentants étudiants n'ont pas été désignés après les élections de 2014, il convient donc de procéder à leur désignation.

Le Président,

Loïc VAILLANT